

RÉDACTION

ADMINISTRATION BUREAU DES ABONNEMENTS

Imprimerie Suisse Catholique Fribourg (Suisse)

ABONNEMENTS

Table with subscription rates: Suisse Fr. 1.80, 4.50, 8.-, 15.-; Étranger 3.20, 9.-, 16.-, 30.-

Tous les bureaux de poste se chargent de percevoir les prix d'abonnement moyennant une surtaxe de 20 cent.

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES

Publicitas S. A. SUISSE DE PUBLICITÉ Rue St-Pierre FRIBOURG

PRIX DES ANNONCES

Table with advertising rates: Fribourg, canton 15 cent.; La Suisse... 20; L'Étranger... 25; Réclames... 50

Nouvelles du jour

Mackensen sur le front italien. L'écho du suffrage universel en Prusse.

On mande de Zurich aux journaux italiens que, d'après le Bayerische Kurrier, un important conseil de guerre s'est tenu au grand quartier général autrichien.

En ce qui concerne les dommages qui ne rentrent pas dans cette catégorie, la Roumanie renonce à toute réclamation pour ceux qu'elle a subis (dégâts, réquisitions, contributions de guerre locales, etc.).

Le correspondant de guerre du Corriere della Sera, Barzini, dit que les Allemands se fortifient sur le front des Flandres et de la Somme, en même temps qu'ils préparent une grande offensive.

La Roumanie contracte spécialement l'obligation de réintégrer dans leur situation les ressortissants des Etats ci-devant ennemis qui étaient au service de l'Etat roumain et qui ont été destitués à l'occasion de la guerre.

La Roumanie s'engage à retirer de la circulation dans un laps de six mois les billets de banque roumains provisoirement émis pendant l'occupation et à la réquisition des autorités austro-allemandes, et à les échanger contre des billets régulièrement garantis par elle.

Elle contracte l'obligation de laisser en dépôt pendant cinq ou dix ans à la Reichsbank les fonds et titres garantissant le service de la dette roumaine à l'égard des créanciers austro-allemands.

Pour économiser les effectifs, les Allemands se fortifient rapidement sur leurs nouvelles positions. Leur système de défense présente des particularités intéressantes.

La Chambre prussienne a confirmé, en troisième débat, son vote hostile au suffrage universel pur et simple.

Au début de la discussion, le vice-président du cabinet a averti la Chambre de ne pas se bercer de l'illusion que l'idée du suffrage universel serait enterrée, une fois le projet gouvernemental repoussé.

Toutefois, le gouvernement s'est dit prêt à admettre un tempérament au suffrage universel pur et simple; il s'accommoderait d'une clause attribuant une voix supplémentaire aux citoyens ayant atteint un âge donné.

Quant aux mitrailleuses, les Allemands les prodigent. Au lieu de les placer à découvert comme autrefois, ils les dissimulent partout. Pour chaque nid de mitrailleuses, ils élèvent une petite casemate en ciment, une espèce de boîte.

Au cours du procès de trahison des collaborateurs du Bonnet Rouge qui est sur le point de se dérouler à Paris, un des accusés a mis en cause M. Caillaux, en lui prêtant un propos duquel il résulterait que l'ancien président du Conseil aurait connu le banquier Marx, de Mannheim, qui a remis un million environ à un des principaux rédacteurs du journal M. Caillaux a demandé à être entendu à ce sujet et il est venu déclarer sous serment qu'il ignorait absolument l'existence de Marx jusqu'au jour où elle lui fut révélée par le procès.

M. Caillaux s'est encore expliqué sur une visite allemande suspecte qu'il avait reçue et sur une adresse compromettante qu'il avait conservée dans ses papiers, à la suite de cette visite. Il a déclaré avoir éconduit « brutalement » le visiteur et n'avoir gardé l'adresse en question que parce qu'elle pouvait, plus tard, être utile à l'action de la justice.

Nouvelles diverses

Les journaux de Vienne annoncent un voyage très prochain de l'empereur Charles à Sofia et Constantinople.

On mande de Pékin que Tchang Tongli Siang, ministre de Chine à Tokio, a été nommé envoyé spécial afin de signer un traité comportant des relations amicales avec la Suisse.

Etat fédératif ou république unitaire?

Les études sur le « fédéralisme » et la « centralisation » sont aujourd'hui, plus que jamais, les bienvenues. L'intérêt que le public cultivé leur porte s'explique par l'importance des problèmes politiques de l'heure présente.

C'est pourquoi nous nous permettons de signaler au public fribourgeois deux brochures écrites par deux de nos Confédérés de Zurich. L'une est de M. Hans Nabholz, directeur des Archives du canton de Zurich, et a pour titre: Der Kampf um den zentralistischen Gedanken in der eidgenössischen Verfassung (1291-1848).

C'est, en réalité, une histoire sommaire de la lutte entre les deux tendances — fédéraliste et centralisatrice — que nous donne M. Nabholz en moins de quarante pages d'une élégante précision. Les premières lignes suisses du XIII^{me} siècle, nous dit-il, ont un caractère fédératif éminemment particulariste comme le mouvement communal de l'Allemagne du Sud.

M. Fleiner, qui parle en juriste, a des conclusions plus précises, mais il les justifie aussi par notre histoire. Après avoir montré que l'institution de l'Etat fédératif a augmenté des garanties de l'individu contre l'omnipotence des pouvoirs publics, mais que nous avons encore fort à faire pour nous débarrasser de l'arbitraire administratif, il déclare nettement que les cantons sont indispensables au développement de la démocratie.

La « république helvétique une et indivisible », qui rompaît violemment avec nos traditions, nous rendit au moins le service de nous débarrasser des « pays sujets » et de proclamer les libertés fondamentales de l'Etat moderne. Elle ne dura pas, parce qu'elle apportait un changement trop radical et parce qu'elle était importée de l'étranger par des Bruns et des Raspins qui se souciaient fort peu d'émanciper l'Europe grise.

De 1815 à 1848, la lutte reprit avec violence entre partisans de la « confédération d'Etats » pure et simple et ceux de « l'Etat fédératif ». La réaction avait été lourde après le congrès de Vienne, mais une ère de développement économique intense s'ouvrait au même moment.

On lira avec fruit les deux ouvrages de M. W. Rappard, professeur à l'université de Genève: La révolution industrielle et les origines de la protection légale du travail en Suisse. Berne, 1914, et Villes et campagnes suisses. Leur évolution politique et économique depuis la fin de l'ancien régime jusqu'à nos jours. Genève, 1916.

l'ait point tarder à se faire sentir. M. Nabholz a justement insisté sur cet aspect trop peu connu du développement de nos institutions. Vers 1830, le travail à domicile dans l'industrie fait de plus en plus place au travail à l'usine.

Le principe est tout d'abord appliqué dans un certain nombre de cantons libéraux. Il triomphe, en 1847, avec l'armée fédérale, qui dissout le Sonderbund: l'Etat fédératif, forme intermédiaire et compromise entre la Confédération d'Etats et l'Etat unitaire, est fondé.

« Tels sont, selon M. Nabholz, les faits historiques. Faut-il regretter cette évolution? Faut-il se réjouir? Il ne se prononce pas; le but de son travail n'est point de faire une profession de foi politique. Nous ne saurions donc l'exiger de lui. Il se contente de faire remarquer que, à son point de vue, la transformation était nécessaire si l'on considère le développement économique du XIX^{me} siècle. Il admet — avec raison, selon nous — que le nouvel Etat nous a donné plus de cohésion en face de l'étranger, parfois indiscret jusqu'à en devenir dangereux.

« On lira avec fruit les deux ouvrages de M. W. Rappard, professeur à l'université de Genève: La révolution industrielle et les origines de la protection légale du travail en Suisse. Berne, 1914, et Villes et campagnes suisses. Leur évolution politique et économique depuis la fin de l'ancien régime jusqu'à nos jours. Genève, 1916.

raisons les plus hautes, leur droit à l'existence. Si donc l'histoire politique de la Suisse apparaît, ainsi que le montre M. Nabholz, comme une lutte entre les deux tendances fédéraliste et centralisatrice, on n'en peut pas moins admettre avec M. Fleiner qu'aujourd'hui les deux principes se complètent et se garantissent mutuellement.

Tout ce que nous pouvons dire, c'est que l'Etat fédératif est et se développe par d'incessantes luttes d'écarts; nous sommes à l'un de ces moments où l'un des principes fondamentaux de notre Etat est remis en question.

Gaston Castella.

La guerre européenne

FRONT OCCIDENTAL Journée du 13 mai

Communiqué français du 14 mai, à 3 h, de l'après-midi: Des patrouilles françaises, opérant au nord du bois de Hangard, vers Concrey, à l'ouest de la Meuse, ont ramené des prisonniers.

Communiqué anglais du 14 mai après midi: Nous avons réuni un raid, la nuit dernière, au nord-est de Robecq et fait quelques prisonniers, sans subir de pertes. Un détachement ennemi, qui a attaqué un de nos postes à l'ouest de Merville, a été repoussé et décimé.

Communiqué allemand du 14 mai: Sur les fronts de combat, l'activité de feu, qui s'était intensifiée pendant les premières heures de la matinée, diminua de violence pendant l'après-midi. Le soir, elle a repris de nouveau en de nombreux secteurs.

Journée du 14 mai

Communiqué français du 14 mai, à 11 h, du soir: Bombardement intermittent dans le secteur de Grivesnes. Nos batteries ont dispersé des rassemblements ennemis et des convois dans la région de Montdidier et sur la route de Nogon à Guiscard.

Les traitements ecclésiastiques en Italie

Rome, 14 mai. Par décret du 7 mars 1918, l'augmentation à mille francs du traitement des curés italiens devait demeurer en vigueur du 1^{er} février 1918 jusqu'à la fin de l'exercice financier qui suit celui de la conclusion de la paix.

L'avenir de la Lituanie

Une quinzaine de personnalités lituoniennes, polonaises, ukrainiennes se sont rencontrées, dimanche après-midi, chez M. Edmond Privat, privat-docent à l'université de Genève, avec quelques amis suisses de la cause du droit des peuples et de la fédération des nations.

constituante avec une représentation plus large. Parmi les télégrammes d'adhésion à ce projet, il faut mentionner ceux de MM. René Claparède, président du comité suisse du droit des peuples; Rainis, le grand poète letton; Anstra Osoin et A. Leopin, chefs des deux bureaux lettons de Bâle, etc.

Mort de Kornilof

Kief, 14 mai.

Le Bureau télégraphique ukrainien confirme officiellement la mort de Kornilof, tué par un éclat d'obus dans les combats d'Ekaterinodar du 13 avril.

Le sort de Sazonof

Paris, 14 mai.

On mande d'Amsterdam à l'Echo de Paris que M. Sazonof, ancien ministre des affaires étrangères, arrêté en Crimée par les Allemands, passera en conseil de guerre.

La famille impériale

Pétrograd, 14 mai.

Les autorités du Soviet confirment que l'empereur Nicolas, l'impératrice et une de ses filles ont été transférés de Tobolsk à Ekaterinbourg et que le tsarévitch Alexis est resté à Tobolsk en raison de sa mauvaise santé.

Le tsar est logé maintenant dans une petite maison particulière à Ekaterinbourg avec un ou deux serviteurs seulement. Aucun étranger n'est autorisé à l'approcher.

Sverdloff, un des commissaires du peuple, a déclaré que le tsar doit en prendre son parti : il est prisonnier du Soviet. Il a ajouté que son sort sera bientôt définitivement décidé.

Les Allemands ont confisqué toutes les propriétés de la famille impériale en Crimée et ont placé une garde militaire dans la résidence de l'impératrice douairière.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Cause de béatification

Mercredi matin, 8 mai, Sa Sainteté Benoît XV a sanctionné, dans l'audience accordée au cardinal Vico, Préfet des Rites, l'introduction de la cause de béatification du serviteur de Dieu, Guillaume-Joseph Chaminate, fondateur des Marianistes, en 1817. L'examen de la question avait été soumis le 7 aux cardinaux de la Congrégation, et il avait abouti à un vote favorable. Le Souverain Pontife a daigné donner son auguste acquiescement en signant de son nom personnel, comme c'est l'usage pour l'introduction des causes : *Placet Jacobo.*

Confédération

Charbon français et charbon allemand

La presse allemande est loin de montrer du respect de l'offre que la France nous a faite. La Gazette de Francfort écrit :

« L'Allemagne n'a pas le moindre sujet de regretter que l'Entente assume une part du ravitaillement de la Suisse. L'Allemagne n'a pas d'intérêt à ce que la Suisse tombe dans des difficultés ruineuses et, si la Suisse peut recevoir du charbon des deux côtés, l'Allemagne serait dépourvue d'un souci. Si, par exemple, les usines de matériel de guerre suisses travaillant pour l'Entente étaient désormais approvisionnées de charbon par l'Entente exclusivement, il n'y aurait plus de nécessité de les soumettre au contrôle allemand. »

La Tribune de Genève est informée de Berne que les négociateurs allemands ont fait les nouvelles propositions suivantes : La Suisse accepte la fourniture de 25,000 tonnes de charbon français par mois, destinées aux fabriques de matériel de guerre travaillant pour les Alliés. Pour le reste de ses besoins, la Suisse accepte le charbon allemand à un prix variant de 120 francs la tonne pour le charbon de ménage et 200 ou 220 francs pour le charbon de fabrique. Moyennant quoi, l'Allemagne renonce au contrôle de l'emploi du charbon.

Les bombes de Zurich

En réponse à la demande de renseignements adressée par un journal zuricois aux autorités chargées de l'enquête sur l'affaire des explosifs trouvés dans un canal de la ville, on communique de source compétente que l'enquête se trouve actuellement dans une phase qui ne permet pas de publier quelque chose de positif sur l'origine et la destination des explosifs. Un communiqué officiel sera publié aussitôt que cela sera possible. Pour le moment, on peut dire seulement que tous les coupables sont des déserteurs et des réfractaires de nationalité italienne, qui appartiennent au groupe anarchiste de Zurich. Suivant les déclarations faites par l'un des inculpés, les explosifs devaient être employés à Zurich même, pour un but révolutionnaire.

Le surcroît de recettes postales

Les nouvelles taxes postales, introduites le premier janvier 1918, ont produit pour les trois premiers mois de l'année un supplément de recettes de 3,400,000 francs, en chiffre rond, ce qui procurerait environ 14 millions pour l'année entière. Les prévisions étaient de 11 millions. Cette somme sera absorbée, à peu près, par les allocations de renchérissement au personnel.

Le prix du bétail

Le Département de l'intérieur et de l'agriculture rappelle à MM. les agriculteurs, bouchers, charcutiers, marchands de bestiaux qu'ils ont l'obligation d'observer strictement les prix maxima du bétail lors de leurs transactions.

En outre, le Département précité rappelle également des prescriptions concernant le commerce du bétail contenues dans l'arrêté fédéral du 13 avril 1917 notamment en ce qui concerne l'obligation de posséder une carte cantonale

ou fédérale pour l'achat de bétail destiné à la vente.

Les infractions à ces prescriptions doivent être immédiatement signalées au Département de Justice et de Police. Les délinquants sont passibles de l'amende et de l'emprisonnement. En outre, les cartes de légitimation pour le commerce du bétail pourront être retirées aux contrevenants.

La Suisse et la guerre

La S. S. S. à Rome suspectée

Le Popolo e Liberté annonce qu'une perquisition a eu lieu à Rome, dans les bureaux de la Société suisse de surveillance et au domicile du directeur, M. Rusca. Cette mesure offensante pour la Suisse est en relation avec l'affaire de la contrebande des déchets de soie.

ARMÉE SUISSE

Le colonel Lardy

Le colonel Paul Lardy, instructeur de l'Artillerie, a donné sa démission.

LA VIE ÉCONOMIQUE

Abondance de pommes de terre en Angleterre

A l'heure actuelle, il est tout à fait certain que la récolte de pommes de terre de 1918, en Angleterre et au Pays de Galles, passera de 25 à 30 % celle de 1917, qui fut jusqu'ici la meilleure.

La carte de fromage

Le Bund apprend que le fromage sera mis en vente à partir du 1^{er} juillet. La ration mensuelle sera de 250 grammes par personne.

L'Office fédéral du lait délivrera des cartes de fromage pour une période de deux à six mois. Les enfants au-dessous de deux ans ne recevront point de carte, ni les producteurs. Les ouvriers astreints à des travaux pénibles recevront double ration, de même que les ouvriers de la campagne pendant la durée des récoltes. Les cultivateurs qui livrent du lait aux fromageries pour la consommation reçoivent pour eux et pour leur famille pour chacun deux cartes. Les producteurs ne devront pas consommer dans leur ménage plus de 12 kilogrammes de fromage par an.

FAITS DIVERS

SUISSE

Accident mortel

Le train Lausanne-Brigue, parti de Martigny à 5 heures, a tamponné et tué mardi soir entre Martigny et Charrat le petit Canidote Morel, trois ans, fils d'un garde-vote.

NOUVELLES FINANCIÈRES

Les coupons de la rente hongroise

Le gouvernement hongrois s'est déclaré prêt à payer les coupons de la rente hongroise 4 % ou en francs suisses, au cours fixe imprimé sur les titres, en tant qu'il s'agit de coupons qui ont été détachés de titres se trouvant en Suisse depuis une date antérieure à la guerre et étant la propriété de citoyens d'États neutres ou d'États alliés avec l'Autriche-Hongrie.

Echos de partout

MONOLOGUE

À Paris, un nouveau riche, récemment installé dans un appartement tout neuf, a pour souci principal d'épater ses visiteurs avec ses éblouissantes relations.

On introduit dans son bureau un monsieur inconnu. Le nouveau riche, faisant de la main un léger geste d'excuse, empoigne de l'autre main le récepteur du téléphone :

— Allo ! allo ! Ministère de la guerre... Monsieur Clémenteau, s'il vous plaît... Allo ! c'est toi, Georges ? N'oublie pas que tu viens dîner demain soir à la maison... Oui, c'est entendu... Je passerai à l'Élysée pour en parler à Raymond.

Alors le visiteur inconnu, timidement, se permet d'interrompre :

— Pardon, monsieur. Je suis l'inspecteur du téléphone... Je viens vous prévenir que votre appareil ne pourra pas être branché avant la semaine prochaine.

MOT DE LA FIN

— Quel peut être son âge ?
— Je ne sais pas au juste, mais elle doit être âgée, car on commence à lui dire : « Oh ! comme vous avez l'air jeune ! »

Sommaire des Revues

La Revue hebdomadaire. — 27 avr. : Jacques Flach ; Guillaume II et Hamourabi. — Abbé Wetterlé : L'anticatholicisme allemand. — A Soulanges-Bodan : Un précurseur de la Révolution russe. Alexandre Herzen. — G. du Bocq de Benamont : Chez les hommes léous. — Mrs. Belloc Lowndes : Lilla (fin), traduit par M. Manry. — René Moutin : Delenda Austria ? — Faits et idées au jour le jour. — Bibliographie. L'Instantané, partie illustrée de la Revue hebdomadaire, tirée chaque semaine sur papier glacé, peut être relié à part à la fin de l'année. Le forme deux volumes de 300 pages.

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et d'un catalogue des prix de librairie (26 francs de livres par an).

FRIBOURG

Grand Conseil SESSION ORDINAIRE DE MAI

Séance du 14 mai 1918

Présidence de M. Käelin

Compte de l'Asile de Marsens pour 1917

M. Alphonse Gobet, rapporteur de la commission d'économie publique, expose brièvement la situation financière de l'Asile, qui n'est pas brillante, étant données les circonstances actuelles. En effet, les ressources de l'établissement sont limitées au subsidie de l'Etat et au rendement des pensions des malades. Or, ces dernières sont en très grande partie à la charge des fonds d'assistance des communes, qui payent un taux fixé par la loi. Les recettes sont donc restées stationnaires, d'où il résulte une augmentation de dépenses pour 1917 de 120,443 fr. 78. Cette situation serait plus pénible encore sans l'augmentation du produit du domaine et la vente d'un pré et de bois, qui ont permis de payer 40,406 fr. 66 des dépenses et de ramener le déficit du bilan à 80,037 fr. 22. La commission d'économie publique propose, outre l'élévation du subsidie de l'Etat, la révision de la loi organique de Marsens et l'adjonction de deux nouveaux membres au sein de la commission de l'Asile, où il est juste que tous les districts soient représentés.

M. Savoy, commissaire du gouvernement, explique le résultat de l'exercice principalement par le renchérissement considérable de presque toutes les marchandises et surtout du combustible nécessaire pour le chauffage central, par la restauration du bâtiment de la colonie, l'achat d'ameublement et de literie, les réparations à Humillout. Le prix de revient de la journée de malade, qui était de 2 fr. 37 en 1915 est monté à 3 fr. 55 en 1917. Aussi le Conseil d'Etat a-t-il autorisé pour 1918 une hausse du 30 % du prix de la pension. La marche du curatorium d'Humillout a été bonne l'an dernier, puisque le bénéfice de l'exercice s'est élevé à plus de 25,000 fr., bénéfice qui a été utilisé pour diverses constructions et achats de meubles. M. le commissaire du gouvernement rend hommage à la direction de l'établissement et accepte les propositions de la commission d'économie publique.

On passe au détail des comptes, qui ne donnent lieu qu'à des observations peu importantes du Rapporteur et qui sont finalement approuvés. La fortune de Marsens, qui était de 881,570 francs 01 au 31 décembre 1916, est descendue à 801,541 fr. 79 l'an dernier.

Le compte de l'Etat

Le Grand Conseil poursuit l'examen du compte général de l'Etat, au chapitre III.

DIRECTION DE L'INTERIEUR, DE L'AGRICULTURE DU COMMERCE ET DE LA STATISTIQUE

M. Torche rapporte. Section I. Personnel et frais généraux : 15,613 fr. 60 (21,300 fr.). M. le Rapporteur note la différence entre la dépense du compte et les prévisions budgétaires, différence due surtout à la diminution des frais de secours et l'assistance. M. Torche demande des explications sur le versement de 1000 fr. effectué dans un fonds de bienfaisance. Il voudrait également que la somme de 2000 fr. portée comme versement à l'Hospice cantonal fût affectée à cette destination, sans pour autant priver de subvention la Pouponnière et l'Asile de Jentes.

M. Savoy, commissaire du gouvernement, répond que le fonds de bienfaisance a été constitué par l'Etat pour venir en aide à des malheureux abandonnés par leurs communes.

La section I est adoptée.

Section II. Préfectures : 50,454 fr. 85 (51,000 francs).

M. le Rapporteur annonce une pétition des secrétaires de préfectures, qui demandent à être payés au traitement fixe et non plus par émouvements. Adopté.

Section III. Agriculture : 406,315 fr. 12 (371,400 fr.).

M. le Rapporteur relève les principales augmentations de cette section, qui portent notamment sur les subsidies aux syndicats et aux concours d'élevage, ainsi qu'à la Station laitière. Il attire également l'attention de l'administration sur l'inspection des registres des inspecteurs du bétail. Enfin, il demande des détails sur l'emploi des crédits pour l'intensification des cultures.

M. le Commissaire du gouvernement explique qu'il a été organisé l'an dernier de nombreux cours et conférences sur les cultures. Il réclame l'observation de la commission concernant les registres des inspecteurs du bétail. La section III est adoptée.

Section IV. Amendement du sol : 110,440 fr. 88 (129,000 fr.). Adopté.

Section V. Statistique : 5590 fr. 10 (5600 fr.). Adopté.

Section VI. Commerce et industrie : 122,070 francs 34 (132,200 fr.).

M. le Rapporteur fait remarquer que sous la rubrique « Commerce et industrie », on a fait rentrer le traitement d'un employé. Il estime que ce n'est pas régulier et que les traitements doivent être inscrits comme tels au budget et dans les comptes.

d'ailleurs que le receveur général y a mis tous ses soins.

M. le Commissaire du gouvernement est d'accord en principe avec la commission d'économie publique. Il donne quelques chiffres touchant le ravitaillement. C'est ainsi qu'il y a dans notre canton 7614 familles avec 35,886 personnes qui bénéficient des prix réduits pour le pain, et 6071 familles avec 26,202 personnes qui en bénéficient pour le lait.

M. Savoy expose les difficultés qu'a rencontrées l'administration pour créer ses sept bureaux de ravitaillement, pour en trouver le personnel, pour faire appliquer les ordonnances fédérales. Il constate que certains préposés communaux n'étaient pas à la hauteur de leur tâche et il termine en répliquant que la marche de l'office cantonal a été normale et que l'autorité fédérale a raison.

M. Emile Gross réclame pour l'office de ravitaillement non seulement un contrôleur, mais une comptabilité commerciale, telle que l'on l'adopte des administrations communales, celle du chef-lieu, par exemple.

M. Chassot appuie les observations de la commission. Il lui paraît nécessaire qu'il y ait une solide organisation administrative des sept bureaux de ravitaillement. Un chef ayant une vue d'ensemble et surtout une expérience commerciale est indiqué pour diriger ce vaste rouage. Il préconise la création d'un bureau de comptabilité et il y ajouterait même une commission spéciale, telle qu'elle existe ailleurs, pour décharger la commission d'économie publique.

M. Bonel rappelle sa motion de novembre 1917, demandant que les communes bénéficiant d'une part de la différence entre les prix de gros et les prix de mi-gros des denrées monopolisées.

M. le Commissaire du gouvernement croit qu'il ne faut pas exagérer la situation de l'office de ravitaillement ni l'importance de ses opérations. L'office achète et vend la plus grande partie de ses marchandises aux prix officiels. Les entrées et les sorties sont contrôlées par la Recette générale de l'Etat. L'orateur repousse l'idée d'un inspecteur, comme aussi celle d'une commission spéciale de contrôle. Il rassure M. Bonel sur la suite de sa motion, qui a fait l'objet de ses études et d'un message du Conseil d'Etat.

M. Bartsch revient sur l'observation du rapporteur concernant le paiement d'un employé sous une autre rubrique que celle des traitements de personnel. La condition première de toute comptabilité est la sincérité. Celle-ci ne semble pas absolue dans les comptes de l'Etat.

M. Chassot tient à préciser sa pensée quant aux compétences de l'homme qu'il voudrait voir à la tête des services du ravitaillement. Il s'agit de trouver un commerçant expérimenté, qui ne soit pas un chef expéditif ou bureaucrate, mais un homme d'initiative, connaissant les besoins des communes et soucieux de collaborer avec elles.

M. Antoine Morand, tout en reconnaissant que l'Office du ravitaillement a pitié de la dispersion de ses bureaux, ne croit pas que le directeur de l'intérieur ait besoin d'être doublé.

M. Musy, directeur des Finances, ajoute que la comptabilité du ravitaillement est centralisée à l'Office même, et non à la Recette générale de l'Etat. Il y a toujours eu jusqu'ici concordance entre les chiffres.

Quant à l'observation de M. Bartschi, le Directeur des Finances ne l'estime pas fondée. D'une façon absolue, dit-il, la comptabilité de l'Etat est sincère. On est obligé, par le temps actuel, de faire appel à des forces supplémentaires et de les payer, malgré l'insuffisance des crédits. Il faudra 300,000 fr. pour la réforme des traitements. On a attendu, pour réaliser cette réforme, des conditions meilleures. Mais le moment est venu de passer aux actes, et, en novembre prochain, de projet sera présenté au Grand Conseil.

M. Bartsch enregistre ces déclarations, sans croire pour autant à la nécessité du « chevauchement », qui n'est pas régulier. Il estime que le budget doit porter des crédits suffisants. L'art de gouverner, conclut-il, ne doit pas être de dissimuler l'emploi des fonds publics.

M. Blanc prend la défense de l'Office de ravitaillement, qui a fait de son mieux pour satisfaire les populations.

M. Musy, directeur des Finances, cite à M. Bartsch la loi sur la comptabilité de l'Etat, qui fixe l'emploi des crédits du budget.

M. Torche, rapporteur, résume la discussion et retient l'idée de la création d'un organe de contrôle du ravitaillement, admise par le directeur de l'intérieur. Il insiste sur l'intérêt et le droit qu'a le Grand Conseil à voir absolument clair dans les comptes de l'administration cantonale. Les députés doivent être à même de savoir le traitement que reçoivent les fonctionnaires. Or, ce contrôle n'est pas possible avec le système des emplois d'un poste sur un autre. La réforme à ce sujet doit se faire autant que possible dans le budget déjà.

Quant à la commission d'économie publique, elle a aussi le mandat de renseigner le Grand Conseil, et elle n'y faillira pas.

M. Savoy, commissaire du gouvernement, remercie les députés qui ont soutenu les organes du ravitaillement et montre que ces organes ont été à la hauteur des circonstances. Il cite les préposés aux divers services, rend hommage à leurs compétences et exprime la conviction que, une fois complétés et centralisés, ces services s'imposeront à la confiance du public.

La section est adoptée et le compte de la Direction de l'intérieur approuvé.

CHAPITRE V. DIRECTION DES FINANCES

Section I. Personnel : 205,284 fr. 35 (163,700 francs au budget).

M. Torche, rapporteur, explique la différence par l'élévation des traitements et l'augmentation des provisions des receveurs d'Etat. Il renouvelle l'observation faite ailleurs en ce qui concerne le traitement d'employés payés sous diverses rubriques. La section est adoptée.

Section II. Intendance des sels et boissons 3

Dernière Heure

FRONT OCCIDENTAL

Bulletin anglais

Londres, 15 mai.

(Havas) — Communiqué britannique du 14 au soir :

Ce matin, après une forte préparation d'artillerie, l'ennemi a attaqué sur un front d'un mille environ, au sud-ouest de Morlaucourt. Il est parvenu, en un point, à pénétrer dans notre position. Partout ailleurs, l'attaque a été repoussée, avec de lourdes pertes pour l'ennemi.

Une contre-attaque immédiate, exécutée par des troupes australiennes, l'a rejeté hors de la position où il avait pu pénétrer et a complètement rétabli notre ligne. Nous avons capturé plus de 50 prisonniers. Nos pertes ont été très légères.

Des combats locaux ont eu lieu la nuit dernière, au nord de Kemmel, où l'ennemi a attaqué dans la direction de Klein-Vierstraat. Il a été repoussé par les troupes françaises.

Commentaire français

Paris, 15 mai.

(Havas) — Sur tout le front, l'accalmie dure toujours, avant le déclenchement de la tempête. Il n'y a eu, hier encore, que des opérations d'intérêt essentiellement local.

La plus importante a eu lieu entre l'Ancre et la Somme, au sud d'Albert, où l'ennemi a attaqué le front britannique sur une étendue d'un peu plus d'un kilomètre, dans la région d'Orlancourt.

Quelques détachements allemands ont réussi à prendre pied, en un point des lignes alliées, mais une réaction immédiate menée par les troupes australiennes a rétabli intégralement la situation. Une cinquantaine de prisonniers sont restés entre les mains des Alliés, qui ont infligé des pertes sévères à l'ennemi, sans guère en éprouver eux-mêmes.

Au nord de Kemmel, les Allemands ont tenté également une action offensive, qui a complètement échoué devant la résistance des troupes françaises. Par ailleurs, on ne signale que des combats insignifiants de patrouilleurs de reconnaissance et des coups de main.

Le moral des soldats belges

Paris, 15 mai.

(Havas) — Le général Villain a reçu au quartier général belge le correspondant de l'agence Havas, auquel il a déclaré :

« Depuis quatre années, les soldats belges sont en exil, séparés de leurs femmes et de leurs enfants, sans nouvelles des êtres qui leur sont chers, et sachant combien leur existence est pénible. »

« Les Allemands ont tenté d'exploiter le sentiment familial qui vibre si intensément en eux. Des ballots de lettres sont jetés dans leurs tranchées. On leur dit : « Cessez de vous battre ; rentrez chez vous. Vous retrouverez vos femmes et vos enfants. La guerre sera finie et vous serez heureux. »

« Quelques prisonniers belges sont conduits dans leurs familles. Pendant quelques instants, on les laisse s'abandonner aux effusions de la joie d'avoir retrouvé les leurs. Une photographie est prise, tirée à de nombreux exemplaires et répandue dans les lignes belges. »

« Voilà, poursuit le général Villain, les tentations dont ils sont incessamment l'objet. Ils résistent. »

Pour renforcer les effectifs français

Paris, 15 mai.

(Havas) — Le gouvernement a décidé de mettre à la disposition du général en chef tous les ouvriers mobilisés des classes 1912, 1911, 1910 et certaines catégories d'ouvriers mobilisés des classes de 1909 à 1903. Il serait tenu compte, dans une certaine mesure, du temps passé au front et des blessures reçues.

Le bruit que les ouvriers mobilisés renvoyés à l'arrière seraient remplacés par des Américains est absolument faux. L'opération effectuée selon les déclarations faites par le ministre de l'Armement à la Chambre, en février 1918. Sous aucun prétexte, dans aucune usine, on ne remplacera aucun ouvrier français par un ouvrier ou soldat des armées alliées.

Paris, 15 mai.

(Havas) — Une délégation du groupe socialiste de la Chambre a exposé à M. Loucheur son point de vue, relativement à l'émotion existant parmi le personnel des usines de guerre.

M. Loucheur a donné l'assurance qu'il n'y avait rien d'exact dans le bruit d'une relève d'ouvriers français par des ouvriers américains. Il a ajouté qu'il ferait connaître tous les détails des mesures prises pour l'application équitable des lois sur les effectifs. Il a indiqué le sens des discussions qu'il poursuit à ce sujet avec les organisations ouvrières.

M. Loucheur s'est déclaré d'accord avec la délégation, sur la nécessité d'éviter toute mesure pouvant accroître l'émotion.

L'offre de charbon français

Paris, 15 mai.

(Havas) — La France vient de faire à la Suisse une proposition de ravitaillement en charbon, qui a contribué à resserrer les liens nous unissant à nos voisins.

Il est intéressant de faire ressortir à ce sujet qu'il y a là un signe d'affaiblissement dans la campagne sous-marine allemande. C'est en effet grâce à une plus libre circulation sur les mers qu'il nous sera possible de ravitailler la Suisse de 85 mille tonnes de charbon. C'est un résultat frappant et inévitable de l'effort persistant des Alliés, dans la lutte contre les sous-marins.

Hollande et Allemagne

Amsterdam, 15 mai.

(Havas) — Le Handelsblad annonce que l'exportation, à destination de l'Allemagne, de 2500 chevaux, a commencé à la fin de la semaine dernière. Cette exportation fait partie

de l'accord conclu en octobre 1917, prévoyant l'exportation de 5000 chevaux.

Les Allemands en Crimée

Moscou, 15 mai.

(Havas) — Le commissaire du peuple pour les affaires étrangères, Tchitchérine, a adressé au ministre des affaires étrangères allemand la réponse suivante, relativement à la demande de retour immédiat de la flotte russe de la mer Noire à Sébastopol :

« Le gouvernement russe est prêt à faire tout son possible pour arriver à une paix durable. Il comprend que le gouvernement allemand se garantisse contre la possibilité d'actions hostiles de la part de la flotte russe de la mer Noire. »

« Le gouvernement russe, en vue de telles garanties, propose le désarmement de la flotte de la mer Noire, tout en la laissant à Novorossisk. Il est prêt à consentir même à son retour à Sébastopol, à la condition expresse qu'un accord sur cette question soit suivi d'un accord général que nous réclamons avec insistance. Nous demandons que soient précisées de façon définitive les limites de l'occupation allemande, austro-hongroise et turque en Ukraine et en Finlande. Cet accord impliquerait par conséquent la cessation immédiate des hostilités sur tout le territoire de la Russie. »

« La condition de retour de la flotte russe dans le port de Sébastopol serait l'évacuation complète de Sébastopol par les forces allemandes, turques, austro-hongroises et ukrainiennes. »

« Etant donné que l'accord relatif à la cessation des hostilités devrait être valable pour le Caucase, le gouvernement russe accepte la proposition du représentant diplomatique allemand Mirbach, relativement à la médiation allemande entre le gouvernement du soviet et le soi-disant gouvernement transcaucasien, d'autant plus facilement qu'il semble que l'Allemagne et la Turquie participent aux événements politiques se déroulant au Caucase. »

Le nouvel Etat du Caucase

Constantinople, 15 mai.

(B. C. V.) — Les délégués plénipotentiaires de l'Union des indigènes du Caucase septentrional adressent à tous les gouvernements la note suivante :

« Les plénipotentiaires soussignés de l'Union des indigènes du Caucase septentrional ont, conformément aux règles, élu une assemblée nationale qui, dans sa session de septembre 1917, a proclamé la fondation de l'Union des indigènes du Caucase septentrional, et a confié le pouvoir exécutif au gouvernement actuel qui compte les soussignés parmi ses membres. »

« Le gouvernement de l'Union des indigènes du Caucase septentrional, en considération de l'anarchie régnant en Russie, a fait usage du droit des peuples de disposer d'eux-mêmes, droit reconnu par le gouvernement de Pétersbourg lui-même à tous les peuples de l'ancien empire des tsars, et a pris les décisions suivantes :

1. L'Union des indigènes du Caucase septentrional décide la séparation d'avec la Russie et l'établissement d'un Etat indépendant.

2. Le nouvel Etat aura, au nord, les mêmes frontières géographiques que les départements et les provinces de Dagestan, Terek, Stavropol, Kouban et de la mer Noire possédés dans l'ancien empire russe, à l'ouest la mer Noire, à l'est la mer Caspienne, et au sud les frontières, dont le détail devra être fixé avec le gouvernement de la Transcaucasie.

3. Les délégués plénipotentiaires soussignés reçoivent mandat de porter cette décision à la connaissance de tous les gouvernements, et par le fait de cette proclamation, d'annoncer la fondation de l'Etat indépendant de l'Union des indigènes du Caucase septentrional.

En conséquence, les soussignés déclarent que, à partir d'aujourd'hui, l'Etat indépendant de l'Union des indigènes du Caucase septentrional doit être considéré comme normalement constitué.

Signé : **Abdul Medchir, Tschermojef, Haidar, Barotof.**

Les affaires de Roumanie

Amsterdam, 15 mai.

(Havas) — Le Nieuwe Rotterdamsche Courant apprend de source allemande que le cabinet roumain Marghioman a démissionné en entier.

Bucarest, 15 mai.

(B. C. V.) — Le journal gouvernemental Steagul annonce que, dans les milieux compétents, toutes les informations sont rassemblées et les enquêtes ouvertes, afin de posséder les bases nécessaires pour la mise en accusation des cabinets Bratianu et Bratianu-Take Joesco. Les travaux préparatoires s'orientent aussi bien à la préparation de la guerre qu'à sa conduite et à l'administration des fonds d'Etat.

L'abbé Lemire opéré

Paris, 15 mai.

L'abbé Lemire vient de subir une opération, dans des conditions de santé inquiétantes. Il est actuellement hors de danger.

Le cirque Hagenbeck sans vivres

Amsterdam, 15 mai.

Le journal Het Volk dit que le ministre de l'Agriculture a refusé la carte de vivres au personnel allemand du cirque Hagenbeck, actuellement près d'Amsterdam. Il a refusé également les plantes pour les animaux.

SUISSE

Une arrestation

Lugano, 15 mai.

D'après le Popolo e Libertà, la nouvelle de l'arrestation du secrétaire du Consulat italien de Lugano, M. Fausto Ronchi, se confirme. Elle a été exécutée à Ponte-Chiasso, par les autorités italiennes. On n'est pas encore fixé exactement sur les raisons de l'arrestation.

La discussion des comptes de l'administration cantonale est interrompue et l'approbation du bilan renvoyée après l'examen du compte de la Banque de l'Etat.

M. Kalin reprend la présidence.

Le Grand Conseil vote le projet de décret allouant un subside à la commune de Semales pour la correction de routes communales. (Rapporteur : M. Pilloud.)

Il renvoie à la commission compétente deux demandes de naturalisation.

Interpellation sur le rationnement du lait

M. Antoine Morard développe l'interpellation qu'il a déposée, avec une douzaine de députés, concernant le rationnement du lait et du fromage. Il ne nie pas l'évidente nécessité de ce rationnement ; mais il n'admet pas le rationnement uniforme pour toute la Suisse. Le mode d'alimentation varie suivant les cantons. Chez nous, pays riche en lait et en dérivés du lait, l'alimentation lactée est générale. Tenant compte de cette situation, on nous avait fait espérer que la ration journalière de lait serait de 8 déclitres pour les adultes et de 1 litre pour les enfants au-dessous de 15 ans et les vieillards. Et voici que l'on abandonnerait cette norme pour abaisser la ration des adultes à 5 déclitres et pour n'accorder 1 litre qu'aux enfants de moins de 12 ans. Le canton de Fribourg, qui approvisionne en lait plusieurs cantons confédérés et plusieurs grandes usines, ne peut se résoudre à un tel régime.

Quant au fromage, le montagnard fribourgeois ne se résignera pas non plus à la maigre pitance de 250 grammes par mois. Il ne comprendrait pas que le producteur en soit réduit à la même portion que le consommateur. Les interpellateurs demandent qu'on applique au canton de Fribourg un rationnement conforme à nos usages. Ils prient le Conseil d'Etat d'intervenir énergiquement dans ce sens.

Trois des signataires de l'interpellation prennent encore la parole. M. Blanchard plaide la cause des ménages modestes. M. Félix Glisson s'en prend au Département fédéral de l'économie publique, qu'il rend responsable de la pénurie de produits laitiers. Il déclare que la production fromagère a été chez nous aussi forte en 1917 qu'en 1916, tandis que ce n'est pas le cas de la Suisse allemande, où l'on fabrique de la caséine. L'orateur s'élève contre l'interdiction de la fabrication du vacherin, qu'on a cru devoir assimiler aux fromages de luxe. Il laisse entrevoir que la contrebande pourrait bien fleurir en pays fribourgeois, si l'on nous applique le rationnement proposé.

M. Blanc s'inspire de ce que nous avons été trop dociles et que, dans certains milieux, on se croit encore avant la guerre, où l'on payait le lait aux producteurs de 12 à 13 centimes le litre. Le député bullois proteste contre l'inégalité qui régit dans l'application des mesures fédérales, notamment en ce qui concerne les exportations de bétail.

M. Savoy, directeur de l'Intérieur et de l'Agriculture, remercie les interpellateurs, dont le point de vue est aussi celui du gouvernement. Certes, il faut s'enrayer, et le canton de Fribourg n'a pas failli à ce devoir, puisqu'il a expédié ses Contolonnés, l'an dernier, 1100 wagons de pommes de terre, et qu'il exporte encore actuellement 1100 kilos de beurre par jour. Mais il faut reconnaître que l'autorité fédérale n'a pas laissé assez d'initiative aux cantons. Devançant l'interpellation, le gouvernement fribourgeois a déjà protesté contre certaines mesures transgressives du pouvoir fédéral. Il fera aussi tout son possible pour éviter le rationnement excessif qui nous menace. Aujourd'hui même, il prendra un arrêté fixant à 8 déclitres la ration journalière de lait pour les adultes.

M. le président Kalin constate que l'Assemblée approuve les déclarations du gouvernement et il passe à l'ordre du jour.

Il est donné lecture d'une pétition des secrétaires de préfecture, qui sollicitent d'être mis au bénéfice d'un traitement fixe et des allocations pour le renchérissement de la vie. Renvoyé à la commission des pétitions.

Séance du 15 mai

Cinquante députés assistent à la séance, qui s'ouvre à 8 h. 1/2.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de la Société de secours mutuels du corps enseignant fribourgeois, sollicitant une amélioration de la situation des instituteurs et institutrices. La lettre et les pièces qui l'accompagnent sont transmises à la commission d'économie publique.

Le projet de décret allouant un crédit extraordinaire de 83,500 fr. pour la transformation et l'aménagement de nouveaux locaux, au rez-de-chaussée de la chancellerie, est discuté et voté. (Rapporteur : M. Antoine Morard.)

Le projet de loi modifiant certaines dispositions de la loi de 1872 sur la police du feu et les assurances pour la durée de la crise est adopté en premier et deuxième débat. (Rapporteur : M. Dupraz.)

Il est donné lecture du projet de décret attribuant au fonds de la caisse de retraites des employés de l'Etat une somme de 85,000 francs, provenant du règlement de comptes de l'intérêt de diverses déclarations d'Entreprises électriques.

Le Grand Conseil aborde la discussion du projet de loi additionnel augmentant le subside de l'Etat aux écoles secondaires de district. (Rapporteur : M. Eugène Grand.)

Les communes et le corps enseignant

La commune de Sommetier (Glâne) vient d'accorder à son instituteur une allocation de renchérissement de 250 francs et à son institutrice une allocation de 50 francs.

Institut des Hautes Etudes

Jeudi, 16 mai, à 4 h. 1/2, conférence dir. R. P. Jaquin : Le néoplatonisme dans l'Eglise. A 5 h. 1/2, conférence de M. Charpin : Matière de lire une tragédie classique. (Textes à l'appui.)

L'exposition de la Grenette

Un nombre très important de visiteurs de tout âge et de toutes conditions ont déjà, dès le premier jour, défilé devant les graphiques et les tableaux exposés. Tous s'en vont contents de leur visite ; plusieurs même la renouvelleront pour en profiter davantage. Cette exposition gratuite est ouverte jusqu'à 9 heures du soir.

Elevage

Les éleveurs sont informés que l'expertise des taureaux destinés à la reproduction aura lieu aux endroits et jours indiqués ci-après :

Romont, mardi, 21 mai, à 8 h. du matin ; Fribourg, mardi, 21 mai, à 10 h. du matin ; Tavèly, mercredi, 22 mai, à 1 h. de l'après-midi ; Moral, mercredi, 22 mai, à 11 h. du matin ; Eslavyer-le-Lac, mercredi, 22 mai, à 3 h. de l'après-midi ; Bule, jeudi, 23 mai, à 9 h. du matin ; Châtel-Saint-Denis, jeudi, 23 mai, à midi 1/2.

A chaque endroit, les animaux doivent être présentés sur la place du champ de foire.

A l'occasion de ces expertises, il sera procédé à la désignation des taureaux qui pourront être mis au bénéfice d'un cahier cantonal de certificats de saillies. Le cahier ne pourra être accordé qu'aux taureaux qualifiés âgés de moins de 2 ans, moyennant la production d'un certificat officiel d'ascendance.

CHRONIQUE MUSICALE

Concert Radwan

Une critique musicale, si dogmatique qu'elle puisse être, ne peut traduire que bien faiblement les impressions multiples, les émotions profondes, suscitées par un récital tel que celui auquel il nous fut donné d'assister dimanche soir. Réviver Chopin, imprimer à chacune de ses œuvres son cachet particulier, donner à chaque note sa valeur émotive, voilà ce qu'a fait M. de Radwan, avec une maîtrise admirable. Il a rendu les « Préludes, valse, études, mazurkas de Chopin » avec tout leur charme complexe et séduisant, tout leur rythme si caractéristique ; dans la « Polonaise héroïque » et la « Polonaise tragique », il a traduit toute l'indomptable énergie d'un peuple qui lutte et qui garde, malgré tout, une foi profonde et un espoir vivace dans l'avenir. Il exquise Ave Maria d'Arcadelt, de Liszt, est une page toute de ferveur et qui a ravi l'auditoire. « Le Tillém » de Schubert-Liszt, d'une facture évocatrice et descriptive et la belle « Sonate Appassionata » de Beethoven ont permis à M. de Radwan de déployer les inépuisables richesses de son art. Le public nombreux et enthousiaste a prouvé à M. de Radwan combien il était apprécié et quelle vive impression artistique il laissait à son auditoire. Qu'il nous soit permis de témoigner ici à M. de Radwan notre profonde reconnaissance pour la pensée si généreuse qu'il a eue de mettre son grand talent au bénéfice d'œuvres de bienfaisance. A. R.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Chœur mixte de Saint-Nicolas. — Ce soir, mercredi, à 8 h. 1/2, répétition pour les soprano et les altos, au Conservatoire.

Chœur mixte de Saint-Pierre. — Ce soir, mercredi, répétition générale.

Musique « La Concordia ». — Ce soir, mercredi, à 8 h. 1/2, répétition générale.

MEMENTO

M. Falquet donnera sa prochaine causerie d'esthétique demain soir, jeudi, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2, à son atelier, place du Collège, 7. Il parlera de la qualité et du rôle de la couleur dans un tableau bien peint.

6^{me} et dernière audition d'élèves du Conservatoire, salle de la Banque d'Etat : jeudi, 16 mai, à 8 h. 1/2 du soir (cours de piano de Mme Lombriser, cours de violon de M. Stocklin).

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Du 15 Mai

SARONÉAUX

	Maï.	9	10	11	12	13	14	15	Maï.	
725,0										725,0
720,0										720,0
715,0										715,0
710,0										710,0
Moy.										Moy.
705,0										705,0
700,0										700,0
695,0										695,0
690,0										690,0

VÉRIFICATION S.

Maï.	9	10	11	12	13	14	15	Maï.
7 h. m.	8	8	11	12	11	8	10	7 h. m.
11 h. m.	12	15	18	15	12	9	13	11 h. m.
7 h. a.	13	17	17	17	14			7 h. a.

TEMPS PROBABLE

Zurich, 15 mai, midi.

Un peu nuageux, avec bise. Température peu changée.



228,460 fr. 76 (210,600 fr.). M. le Rapporteur justifie le surplus de dépenses par la hausse du prix du sel et des frais de transport.

M. Musy, commissaire du gouvernement, dit que le bénéfice résultant de la vente du sel à 20 centimes est proportionnellement moindre que celui qui réalisait l'Etat lorsqu'il vendait le sel 15 centimes. La section est approuvée.

Section III. Direction du timbre : 2749 fr. (4500 fr.). Adopté.

Section IV. Frais généraux d'administration : 119,485 fr. 85 (102,900 fr.). L'excédent de dépenses est de 16,585 fr. M. le Rapporteur, à la hausse des prix du matériel de bureau et à l'achat de machines à écrire. Les frais d'impression sont, par contre, au-dessous des prévisions budgétaires.

M. le Commissaire du gouvernement ajoute que cette diminution n'est qu'accidentelle, des notes d'impression n'ayant pas été présentées à temps et devant être payées sur l'exercice courant.

M. le Rapporteur réitère la remarque présentée à la section I, touchant le payement d'employés de l'impôt, qui émargent au poste des frais d'administration. M. le Commissaire du gouvernement explique que les emplois sur-nuéraires du bureau de l'impôt ayant été supprimés, le personnel régulier a dû fournir un surcroît de travail qu'on a rémunéré sous la rubrique de l'impôt. La section est adoptée.

Section V. Redevances : 11,184 fr. 25 (14,000 francs). Adopté.

Section VI. Cadastration : 105,799 fr. 10 (107,000 fr.). M. le Rapporteur demande qu'on active l'inscription des servitudes et M. Chassot relève l'insuffisance des indemnités de déplacement des taxateurs.

M. le Commissaire du gouvernement prend note de ces deux observations. Il ajoute qu'on a révisé les taxes de 46 communes en 1917. La section est adoptée.

Section VII. Dépenses diverses : 287,663 fr. 15 cent. (104,400 fr.).

M. le Rapporteur rappelle que le surplus de dépense, concernant surtout la part de la Confédération aux taxes militaires, a sa compensation aux recettes. Adopté.

Section VIII. Intérêts de la dette publique : 3,167,684 fr. 15 (3,294,500 fr.). M. le Rapporteur souligne l'heureuse opération réalisée à l'occasion de l'amélioration du taux du change sur la France. Il espère que ces conjonctures favorables se renouveleront en 1918.

M. le Commissaire du gouvernement croit pouvoir donner des assurances certaines à ce sujet. Il répond à une remarque de M. Blanc, concernant les titres de nos emprunts, en faisant appel au patriotisme des capitalistes petits et grands du pays, qui devraient avoir à cœur de placer leur argent sur des emprunts fribourgeois. La section est adoptée.

Section IX. Procédures pénales : 72,584 fr. 01 (51,000 fr.). Adopté.

On reprend la section des « dépenses diverses extraordinaires » du compte général, qui se chiffre par 198,598 fr. 05 et qui porte le crédit extraordinaire voté le 30 mai 1917 pour les allocations de renchérissement au personnel de l'Etat. La section est adoptée et le chapitre de la Direction des Finances est ainsi liquidé.

M. Reichlin, vice-président, prend la présidence et donne la parole au rapporteur pour la récapitulation des comptes généraux.

RÉCAPITULATION DES COMPTES

M. Torche note que les recettes des deux services s'élevaient à 8,452,222 fr. 47 et les dépenses à 8,769,912 fr. 20, le déficit de l'exercice est de 316,769 fr. 82, c'est-à-dire de 50,000 fr. au-dessous des prévisions budgétaires.

M. Musy, directeur des Finances, passant en revue les dépenses des dicastères de l'Instruction publique, de l'Intérieur, de la Justice et des Travaux publics, montre que ces dépenses se sont accrues de 400,000 fr. depuis 1910. Il en conclut que, si le canton veut poursuivre sa marche en avant, il doit avoir le courage de consentir de nouveaux sacrifices et de fournir à l'Etat de nouvelles ressources par la voie de l'impôt. Il s'adresse aux contribuables qui ont été jusqu'ici les plus épargnés, afin qu'ils fassent bon accueil au projet

Madame veuve C. Ruffieux-Piller; Monsieur et Madame Cyprien Ruffieux, professeur, à La Tour de Tréme, et leurs enfants; Madame et Monsieur P. Caille-Ruffieux et leurs enfants, à La Tour de Tréme; Monsieur et Madame Louis Ruffieux, instituteur, et leurs enfants, à La Tour de Tréme; Monsieur Nicolas Piller, employé aux C. F. E., retraité; Monsieur et Madame Jos. Zbisch, chef de train, et leurs enfants; Madame et Monsieur Gagliardi; Monsieur et Madame Henri Piller-Crossler; les familles Ruffieux, à Crésuz et Fribourg, Corboz, à La Tour de Tréme et Marsens; Madame et Monsieur Curat-Corboz, à Corboz, et les familles alliées ont la profonde douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Nicolas Ruffieux
garde-trains C. F. F.

leur bien cher époux, fils, beau-fils, frère, petit-fils, beau-frère, oncle et neveu, décédé accidentellement à Romont, dans sa 26^{ème} année, muni des secours de la religion.

L'ensevelissement aura lieu jeudi 16 mai, à 9 h. du matin. Départ du domicile mortuaire à Beaugard, 38.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

R. I. P.

La Société Suisse des agents des trains, section de Fribourg

a le profond regret de faire part à ses amis et connaissances du décès survenu accidentellement, à Romont, de son cher membre

Monsieur Nicolas Ruffieux

L'ensevelissement aura lieu jeudi, 16 mai, à 9 h. du matin. Domicile mortuaire: Beaugard, 38.

R. I. P.

Monsieur Jean Ruffino, à Pistoie (Italie); Monsieur et Madame Léon Daguey-Ruffino et leurs enfants, Albert, Charles, Hélène, Béatrice, Joliane, Alexandre, Jean-Daniel, Bernard, François, Madeline; à Fribourg; le Lieutenant Carlo Ruffino, en Italie.

Madame Lonisa de Brémont-de Lenthuis, et sa famille.

Madame Sophie Gauthier-de Lenthuis;

Mademoiselle Estia de Lenthuis, ont la profonde douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME

Jean Ruffino-de Lenthuis

leur bien-aimée épouse, mère, grand-mère et sœur, décédée pieusement le 5 mai, à Pistoie (Toscane), muni des sacrements. Une messe pour le repos de son âme sera célébrée jeudi 16 mai, à 3 1/2 h., à l'église du Collège.

R. I. P.

L'officiant anniversaire pour le repos de l'âme de

Monsieur Arnold Dreyer

boucher

aura lieu vendredi 17 mai, à 3 1/2 h., à l'église du Collège-St-Michel.

R. I. P.

à destination de tous pays

A. MURITH
Fribourg

Magasin | Rue de l'Université 1 bureau | et Rue du Lynde

TELEPHONE 369;

Garçons nettoyeurs - Artistes badigeonniers
Clerges, etc.

de 7 à 8 chambres est demandé à Fribourg en conventions - 2736

Faire la offre à M. Devoles, architecte à Fribourg.

APPARTEMENT

Achat de matières Or - Argent - Platine Vieux dentiers

Léon DUBOIS

Estayer-Juré

succ. de A. Petri-Brannat
LA CHAUX-DE-FORDS
55, Léopold-Robert, 55.

Une fidèle Garde d'honneur du Sacré Cœur de Jésus

LA MÈRE

Marie de Jésus

Marie Deluil-Martiny

Fondatrice de la Société des Filles du Cœur de Jésus

Prix: 25 cent.

En vente à la Librairie catholique 130, Place St-Nicolas et 38, Avenue de Pérolles,

On engagerait pour tout de suite ou 1^{er} juin, pour maison particulière à Genève, une

cuisinière

25 à 35 ans, sachant faire un ordinaire soigné. Allemandes exclues. — Offres sous O 2341 X à Publicitas S. A., Genève.

Etablissement privé demande un

COCHER

connaissant bien les chevaux et sachant bien conduire. 2759

Boire sous P 1312 N à Publicitas S. A., Neuchâtel.

On demande

dans famille catholique du Jura une jeune fille pour aider au ménage. 2762

Gages selon entente. S'adresser sous P 1556 S à Publicitas, S. A., Saint-Imier.

PERDU

entre le 6 et le 10 mai un petit portefeuille en cuir rouge contenant une certaine somme. Le rapporter contre bonne récompense au Bureau Publicitas Fribourg sous P 1912 F.

Ecole d'aviation AÉRO

pour l'obtention rapide du brevet international de pilote-aviateur. Bureaux Terreaux, 2, Lussane. Aérodrome: La Blécherette. Inscriptions en tout temps. Prospectus gratuits. 2755

A LOUER

pour le 25 juillet 1918, un appartement situé à Jolival, route Neuveville-Gare, de 2 chambres et cuisine, avec eau, lumière et dépendances. 2323

S'adresser à M. Félix Spielmann, Planche supérieure, 225, Fribourg.

Vermouth Olande

délicieux, avec siphon très fin fortifiant à base de plantes et jus de fruits. Envoi par poste de 1 lit. omande asal. 1504

Clevis Renevey, Fribourg,
Concessionnaire.

Ville de Fribourg RECRUTEMENT

pour le service de défense contre l'incendie

Le Conseil communal de la ville de Fribourg invite les citoyens âgés de 18 à 35 ans qui désirent être incorporés au bataillon des sapeurs-pompiers, à se présenter, vendredi 17 mai, à 8 1/2 h. du soir, à la Salle du Restaurant des Grand-Places, 1^{er} étage.

Tout les hommes faisant du service audit bataillon sont exonérés de l'impôt. 2715

CITROVIN

COMME VINAIGRE

RECOMMANDÉ PAR LES MÉDECINS

FABRIQUE SUISSE DE CITROVIN ZOFINGEN

Promenade du Jeudi

Sentier Schoch, Pisciculture (BORDS DU LAC DE PÉROLLES)

Tous les jeudis et dimanches après midi

Le Café-Restaurant de la Pisciculture sera ouvert en cas de beau temps.

JARDINS BALANÇOIRES PETITS BATEAUX

Consommations de 1^{er} choix

La Société coopérative de consommation „L'Avenir“ de Bex demande pour le 1^{er} juillet prochain un bon

gérant-comptable

chargé de toute la comptabilité. — Adresser offres avec références au président, E. DUPRAZ, instituteur, à BEX.

Nous payons

pour les dépôts à un an 5 % à 3 ans 5 1/2 %

Banque E. Udry & C^{ie}
Fribourg

A REMETTRE excellent café

Fortes recettes. Conditions très avantageuses. S'adresser, Berger, grand, Grand Pont, 8, Lussane.

Appareils photographiques

neufs et d'occasion

ACHATS ECHANGES ACCESSOIRES

Plaques Pellicules Films pack Papiers Cartes postales Prod. chimiques Expéditions

— CATALOGUE GRATUIT —

A. SCHNELL

Place Saint-François, Lussane

Le succès croissant

obtenus partout par le Thé Béguin, n'a pas manqué de provoquer l'apparition des imitations qui accompagnent inévitablement les produits ayant acquis la faveur du public. Ces imitations grossières doivent être signalées, afin que chacun exige le véritable.

Thé Béguin

qui, seul, par sa composition rationnelle, basée sur des études spéciales faites sur les principes actifs de nos plantes indigènes, garantit une efficacité absolue

dans toutes les maladies dont l'origine est un sang vicié, telles que: clous, démangeaisons, dartres, eczéma, vertiges, plaies, varicoses, etc. Il peut être pris sans aucun inconvénient, d'une façon prolongée.

Le Thé Béguin ne se vend qu'en boîtes cachetées de 1 fr. 50, jamais au détail, dans toutes les pharmacies.

Dépôt à Fribourg: Bourgnacht & Gottrau, Lapp.

bonne fille

pour servir au café et aider au ménage. S'adresser sous P 2876 F à Publicitas S. A., Fribourg.

D'EL GANQUILLET

Dentiste américain

Consultations à PAYÈRE, tous les jeudis de 8 à 12 h. et de 2 à 6 h.

Maison DELAURENS, photographe (vis-à-vis de la Gare), Extractions sans douleur.

350,000 cigares

fins, d'outre-mer, tabac supérieur le mille, 46 fr.; 100 à l'essai 4 fr. 60. S. Dümlin, Bâle.

Asperges du Valais

1^{er} ch. la caisse, 5 kg. 11 fr. 2 1/2 kg. 5.70; 2^{ème} ch. 9 fr. et 4.70 francs. 2758

Dondaluz, Charraz (Valais).

On a perdu

dans la journée de samedi, une broche en or massif avec petite au milieu. 2739

Prendre de la rapporter à la police locale, contre récompense.

Faucheuses

Faneuses. Râteaux à cheval. Râteaux à main. Peignes à regain. Fourches américaines. Faux de Ballagins. Pierres à faux.

Pièces de rechange pour toutes les machines.

E. WASSMER
Fribourg

HYGIS

SAVON - CREME - POUDDRE

de Clermont et E. Fouet, Genève

Indispensable pour les soins de la toilette, donne un teint un frais et un éclat de jeunesse remarquables. Toute personne soucieuse de conserver sa beauté les emploiera et sera ravie du succès.

En vente partout

En vente dans toutes les librairies et kiosques:

MA MISSION A LONDRES
(1912-1914)

PAR LE PRINCE

LICHNOWSKY

TRADUIT D'APRES LE TEXTE ORIGINAL

avec

Une Préface du Professeur D. O. NIPPOLD

Des fragments du discours de Sir Ed. GREY

Le texte intégral de la Lettre du D^r MUEHLON

Et les récentes révélations du Ministre PICHON

Hors texte:

UN PORTRAIT DU PRINCE LICHNOWSKY

PRIX 40 Cts.

ÉDITION ATAR, CORRATERIE, 12 :: GENÈVE

DEMOISELLE

demande travail de broderie, connaît aussi les travaux de broderie et de français, à bon compte. 2724

S'adresser au bureau de placement, r. de l'Hôpital, 11.

ON DEMANDE une jeune fille

sachant faire la cuisine et connaissant les travaux du ménage. S'adresser à Mme Michel, au Fauch, Porrentruy.

ON DEMANDE

pour fin mai, dans une auberge de campagne une

bonne fille

pour servir au café et aider au ménage. S'adresser sous P 2876 F à Publicitas S. A., Fribourg.

D'EL GANQUILLET

Dentiste américain

Consultations à PAYÈRE, tous les jeudis de 8 à 12 h. et de 2 à 6 h.

Maison DELAURENS, photographe (vis-à-vis de la Gare), Extractions sans douleur.

ON DEMANDE institutrice diplômée

catholique, sachant l'anglais et la musique. 2619

Ecrire sous V 13603 X à Publicitas, S. A., Genève.

ON DEMANDE dans un bon hôtel de la Gruyère une forte

filles de cuisine

ET

un homme

sérieux pour les travaux de la campagne. Convientrait pour ménage sans enfant. Entrée immédiate. 2610

S'adresser à Publicitas S. A., Bâle, sous P 903 B.

Volontaire

On demande dans petite famille de la Suisse française habitant Berne, une jeune fille émancipée de l'école pour garder un enfant et aider au ménage. Traitement de famille. 2751

S'adresser sous P 2911 F à Publicitas S. A., Fribourg.

ON DEMANDE

de toute confiance de 18-20 ans, sachant faire la cuisine et, au besoin, garder les enfants. Entrée immédiate. 2748-617

S'adresser à la pâtisserie de Fuyens (Châti).

ON DEMANDE

de 18-20 ans; si possible sachant traire et conduire un cheval. Entrée immédiate. 2737

S'adresser à Elie Reymond, garde-forestier, Le Lieu (Vallée de Joux, Vaud).

ON DEMANDE

de 18-20 ans; si possible sachant traire et conduire un cheval. Entrée immédiate. 2737

S'adresser à Elie Reymond, garde-forestier, Le Lieu (Vallée de Joux, Vaud).

Schaeffer frères

Paris, 29, Fribourg, Tél. 6.55

Chauffage central

Installations sanitaires

Savon

genre Marseille 145 fr. la caisse de 100 morceaux de 300 gr. env. 10 marc. à l'essai 17 fr. franco.

L. Mayor, Servette, Genève.

A VENDRE

à Gumeles

une propriété

de 6 1/2 poses de bon terrain, avec habitation, grange et écurie. S'adresser à M^{me} Cécile Moxel, à Chénens. 2723-618

A VENDRE

à 10 minutes d'une gare, maison de 6 pièces, grange et écurie, 1 pose en pré et jardin, nombreux arbres en plein rapport. Prix 9.500 fr.

S'adresser sous P 2880 F à Publicitas S. A., Fribourg.

FOIN

Avec autorisation officielle, la commune de Guin est acheteuse d'une grande quantité de foin. Les offres sont à adresser à E. Jenelly-Zurkinden, à Guin. 2701-809

A VENDRE

machine à coudre, parfait état, marque Pfaff.

S'adresser Orphelinat, 4^{ème} étage. 2740

ON DEMANDE

deux ou trois vaches en estivage

On désirerait en avoir au moins une pour le trait. 2747

S'adresser sous P 2907 F à Publicitas S. A., Fribourg.

A VENDRE

sur pied, aux Dallettes, près Fribourg, par voie de soumission

5 chênes

diamètre de 50 à 90 cm. 2743

Adresser les offres jusqu'au 20 mai, à la Société de tir de la ville de Fribourg.

SACCHARINE

110 fois, conforme à la loi, cartons, 135 petites boîtes à 100 tablettes 72 fr. contre remb. 10 boîtes échantillon 7.30 fr. franco.

Saccharine Co. Ltd, Servette, Genève. 2719

Vente d'immeubles

Le lundi 27 mai 1918, à 2 h. après midi, à l'hôtel de l'Ange, à Cugy, Madame Maria Figuey-Boillat, à Aubonne, vendra aux enchères publiques et aux conditions qui seront lues, le bâtiment qu'elle possède au village de Cugy, soit l'ancien café de l'Union, se composant de 6 chambres, cuisine, cave, dépendances et jardin. Par sa situation non loin de la gare, ce bâtiment conviendrait pour tout genre de commerce. 2732

L'exposant.

A VENDRE

scierie avec batterie mécanique montée, avec logement, force électrique H. P. grand; rapport excellent. 2721

S'adresser sous P 2879 F à Publicitas S. A., Fribourg.

PUISSANT DÉPURATIF du sang

Ferment pur de raisins des Pays Chauds

préparé par H. Burmann, à la Claire, Le Locle.

Sans rival contre boutons, clous, diabète, eczéma, etc., etc.

Seuls dépositaires p^r Fribourg: Grande Pharm. Centr. Bourgnacht et Gottrau.

Papiers peltrés

Immense choix. Très bon marché chez F. BOPP, Ameublement, rue du Tir, Fribourg.

Demandez aux Librairies St-Paul:

La Vie intérieure simplifiée et ramenée à son fondement, ouvrage publié par le R. P. Tissot, supérieur général des Missionnaires de Saint-François de Sales, 13^{ème} édition. Fr. 4.50

Manrèse salésien, extrait des œuvres de saint François de Sales. Méditations pour tous les jours et fêtes de l'année, par le R. P. Ferdinand Million, Missionnaire de Saint-François de Sales. Fr. 5.-

L'art d'utiliser ses fautes d'après saint François de Sales, par le T. R. P. Tissot, 4^{ème} supérieur général des Missionnaires de Saint-François de Sales, nouvelle édition, soigneusement revue (1918). Fr. 1.50

130, Place Saint-Nicolas et avenue de Pérolles
FRIBOURG

REPRÉSENTANT est demandé

pour article de

DÉSINFECTION de 1^{er} qual.

Faire offres à Case postale 13918, Berne 2. O. F. 6331 B

Nouvelle Exposition de Meubles

Th. STRUB

Rue de Romont - Ancien magasin Bardy

AMEUBLEMENTS

En cas d'absence, prière de s'adresser au magasin principal:

10, Rue du Père Girard, 10
Téléphone 626

Comestibles de choix

Rue de Romont, 22

J. MOURET

Grande variété de conserves (viande, poissons, légumes, fruits, salamis, saucissons, chocolats, cacao, thés, gâteaux, confitures, etc., etc.)

VOLAILLES & POISSONS FRAIS

VENTE DE DOMAINE

aux enchères publiques

Les biens de M^{me} Delphine Meuwly, née Anderset, veuve de Jean, ancien juge de paix à Courtepin, vendront aux enchères publiques, le lundi 27 mai, des 1 1/2 h. après midi, dans une salle particulière du bâtiment de la Gare de Cressier, le domaine qu'ils possèdent rière les communs de Cressier, Courlevon et Coussier, d'une contenance de 33 poses en pré et champ et 5 poses en forêts avec maison d'habitation, grange écurie et remise.

Pour visiter le domaine, s'adresser à M. Firmin Meuwly, au buffet de la gare, à Cressier, les lundi 20 et jeudi 23 mai, à 1 1/2 h. après midi. 2749-618

Les conditions de vente seront déposées à l'étude du notaire soussigné dès samedi 18 mai, avec l'extrait du registre foncier.

Par ordre: D^r Emilie Ems, notaire, à Morat.

ON DEMANDE A LOUER

trois pièces pour bureau situées de préférence Grand'Rue, route des Alpes, rue de Romont, rue St-Pierre. 2751

Adres. avec prix de location sous P 2851 F Publicitas, Fribourg.

AUBERGE A LOUER

Le soussigné exposera en location, par voie d'enchères publiques, le lundi 20 mai, dès 2 heures après midi

l'auberge du Mouton, à Belfaux

avec ses dépendances, comprenant écurie, remise, bûcher, étable à porcs, un grand jardin avec espaliers, jeu de quilles avec cabinet et pont de dans.

Entrée en jouissance le 25 juillet 1918. P 2785 F 2620

Les conditions seront lues avant la mise aux enchères.

Emilie HAYOZ.

Vente de bétail

Le soussigné vendra aux enchères publiques, devant son domicile, au Café des Amis, à Tatroz, samedi 18 mai, à 1 heure précise de l'après-midi, tout son bétail, savoir: 9 bonnes vaches laitières velées et repartantes, dont 4 pouvant être stérilisées; 3 génisses de 18 mois dont 2 portantes, une d'une année; 1 tarritillon d'une année; 1 veau à l'engrais, ainsi que 2 brebis avec agneaux.

Favorables conditions de paiement.

L'exposant: JEAN DEWARRAT, caïquier.

La Société Anonyme des HOTELS DE MONTBOYON

OFFRE A VENDRE ou A LOUER

l'Hotel de la Gare et l'Hotel de Jaman

qu'elle possède, avec tout le confort moderne. — Pour voir les établissements et dépendances, consulter les conditions, soit de vente, soit de location, s'adresser dès le 20 mai, au président de la Société, M. Joseph Perret, et lui remettre les offres par cent jusqu'au 31 mai 1918. P 955 B 2753

Montbovon, le 14 mai 1918.

LE COMITE.